

Suivi mesures Covid-19 plan de déconfinement : recommandations

Modalités de fonctionnement des équipes SOS Enfants

Depuis le 04 mai dernier, nous sommes entrés dans un déconfinement progressif.

En tant que coordinateurs/trices d'équipe SOS Enfants, vous avez été attentifs/ves, depuis le début du confinement, à trouver un équilibre entre la sécurité de chacun et la continuité des missions. Nous vous en remercions.

Les équipes SOS continuent à fonctionner avec plusieurs adaptations en tenant compte de cet équilibre entre mesures de protection contre l'épidémie, travail au sein du service, rencontres avec les familles, éventuellement travail à domicile et gestion des impératifs des travailleurs des équipes (garde d'enfants...).

La situation pourrait encore évoluer en fonction des mesures prises lors de prochaines réunions du Conseil national de sécurité

Concrètement, une présence physique est assurée tous les jours de la semaine dans les locaux de l'équipe.

Les plages horaires de réception des signalements sont maintenues.

Si le télétravail continue à devoir être privilégié lorsque c'est possible, les situations vécues par les familles nécessitent cependant de plus en plus des rencontres en présentiel. Il s'agit au-delà des situations urgentes au niveau protectionnel, de pouvoir rencontrer physiquement les personnes vivant des situations plus complexes et fragiles, les enfants en bas âge...

Dans certains cas, le retour dans les locaux peut également s'avérer nécessaire pour la réception de signalements ou l'organisation de réunions entre membres de l'équipe¹.

L'équipe évalue collectivement les situations plus fragiles nécessitant une rencontre en présentiel.

Les intervenants peuvent toujours recourir à la vidéoconférence plutôt qu'aux rencontres physiques, si la situation le permet.

Si un rendez-vous doit cependant être organisé, il est préconisé de limiter au maximum le nombre de personnes présentes.

Les entretiens réalisés au sein du service sont privilégiés aux visites à domicile. Si une visite à domicile est organisée, l'équipe met en place un dispositif permettant de garantir les gestes barrière. L'équipe sensibilise préalablement la famille aux mesures nécessaires ainsi qu'au matériel de protection.

Les visites à domicile ne peuvent en aucun cas avoir lieu chez les personnes confinées chez elles par ordre de leur médecin.

¹ Cette présence ne peut s'effectuer qu'à la condition de la mise à disposition du matériel de protection nécessaire ainsi qu'à une organisation de l'espace permettant le respect des règles de distanciation sociale.

Les groupes de parole ou autres activités collectives sont reportées à une date ultérieure.

Les rencontres avec le réseau sont annulées hormis les réunions nécessaires dans le cadre du suivi d'une famille. Le recours aux moyens technologiques de communication doit toujours être privilégié (téléconférence, visioconférence).

Organisation pratique pour les rencontres physiques dans les bureaux des équipes

Le nombre de rencontres nécessaires augmentant, les équipes mettent en place des dispositions afin de limiter au maximum le risque de propagation du virus.

L'équipe met en évidence une affiche reprenant les règles d'hygiène de base, du type « Comment se protéger contre les virus comme le coronavirus COVID-19 ou la grippe saisonnière », réalisée par le SPF santé publique.

https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/downloads/20200217_coronavirus_poster_general_FR.pdf

Le lavage des mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (uniquement pour les adultes) pour toute personne (professionnels ou familles) accédant aux locaux est obligatoire.

Le port du masque est fortement recommandé pour les personnes de plus de 12 ans². L'équipe demande aux visiteurs de porter un masque. Elle fournit un masque chirurgical dans le cas où la personne se présenterait sans protection. Ce masque doit être jeté dans une poubelle fermée à la fin de la visite.

Le port du masque est une mesure supplémentaire qui complète les gestes barrière mais ne se substitue en aucun cas aux autres mesures d'hygiène des mains, de distanciation sociale, et aux mesures organisationnelles, d'hygiène et de nettoyage.

Les rendez-vous sont organisés de telle sorte que les personnes ne se croisent pas.

Les peluches, jouets, ... sont retirés de la salle d'attente.

Un battement entre les rendez-vous est prévu afin de permettre l'aération de la pièce (min. 15')

Un nettoyage quotidien du sol doit être prévu et sera suivi d'une désinfection au moins une fois par semaine et autant que nécessaire³. En plus du nettoyage quotidien, il faudra effectuer une désinfection :

Au moins une fois par jour et autant que nécessaire :

- Des surfaces susceptibles d'être fréquemment touchées avec les mains (poignées de porte et fenêtres, interrupteurs, robinets...).
- Des sanitaires : cuvette, couvercle et siège de WC, bouton poussoir de la chasse d'eau, pots individuels, lavabo et robinets.

Au moins une fois par semaine et autant que nécessaire :

- Du sol, de même que du mobilier ne faisant pas partie des surfaces fréquemment touchées.

² Voyez à ce sujet, les capsules de Yapaka sur la question du port du masque dans la relation à l'enfant : <https://www.yapaka.be/page/fiche-retour-vers-la-creche-ressources-thematiques-pour-les-professionnels-daccueil-de-la>

³ La désinfection devra systématiquement se faire dans les situations suivantes :

- en cas de souillures par des liquides corporels
- lorsqu'un enfant/adulte a présenté des symptômes en cours d'accueil : dans les locaux où il était présent (sol, surfaces, mobilier et tout ce qu'il aura touché...)

Le rendez-vous est annulé si l'enfant ou un de ses parents présente un des symptômes du Covid 19⁴, est potentiellement contaminé au covid-19 ou confirmé, jusqu'à ce que les mesures d'isolement puissent être levées.

Matériel de protection

Pour rappel, sur base des recommandations émises au niveau fédéral, l'ONE préconise le port du masque en tissu pour les professionnels, hormis pour les professionnels de soins où le port de masques chirurgicaux est nécessaire lors de la réalisation d'actes médicaux.

Vous avez pour ce faire, reçu des masques en tissu et chirurgicaux. Vous avez également été livré en gel hydroalcoolique.

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous les recommandations de l'ONE concernant le port du masque en tissu.

ONE OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

PORTER UN MASQUE EN TISSU DE MANIÈRE EFFICACE

AVANT

- Se laver les mains
- Manipuler le masque par les élastiques ou les rubans et ne pas toucher l'intérieur

PENDANT

- Bien recouvrir le nez et la bouche jusqu'au menton
- Eviter de toucher le masque
Si on le touche par inadvertance, se laver les mains

APRÈS

- Se laver les mains avant de toucher le masque
Retirer le masque par les élastiques
- Le mettre dans un récipient de transport lavable
Ne pas le mettre en poche
- Se laver les mains après l'utilisation du masque

Ne pas se toucher les yeux, le nez et la bouche pendant l'utilisation du masque
(que ce soit au moment de la mise en place, pendant son utilisation ou lors du retrait)

Laver le masque à 60° ou à une t° plus basse avec du détergent/savon et le repasser ensuite à haute t°

Ne pas l'utiliser plus de 8h

En toutes circonstances, le remplacer dès qu'il est taché, humide ou détérioré

www.intranetone.be pour plus d'infos sur les mesures corona

4 <https://www.one.be/professionnel/coronavirus/faq/>

Nous vous demandons de tenir un monitoring du matériel de protection livré par l'ONE afin notamment d'anticiper les besoins de votre équipe.

Pour rappel, les équipes peuvent se fournir en matériel de protection (éventuels masques en tissu supplémentaires (pour les familles), masques à fenêtre, gants...). Les factures peuvent être introduites dans les frais de fonctionnement.

Nous vous remercions encore pour votre travail et votre investissement dans ce contexte difficile.